

Procès-Verbal du Conseil Municipal des Grandes-Loges du 24/06/2026

Présents	● M. JANSON Guy ● M. LANDANSKI Jean-François ● Mme SOMMESOUS Caroline ● M. JANSON Christophe ● M. JULES Xavier ● M. SOULAT Timothée
Absents excusés	● Mme LEMONNIER Isabelle ● Mme PAVENT Marion ● Mme LOCHE Virginie ● Mme LELOUP Lucie
Secrétaire de séance	● M. LANDANSKI Jean-François
Président de séance	● M. JANSON Guy
Ordre du jour	● Ajout d'un point à l'ordre du jour : Délibération relative à la reprise d'activité échecs à l'école ● Etude et information sur le PLUI ● Création de la zone 30 ● Organisation de la fête de l'école ● Feu d'artifice week-end du 11 juillet 2026 ● Questions diverses
Procuration	● Mme LEMONNIER Isabelle donne procuration à M. JULES Xavier ● Mme PAVENT Marion donne procuration à Mme SOMMESOUS Caroline ● Mme LOCHE Virginie donne procuration à M. JANSON Guy ● Mme LELOUP Lucie donne procuration à M. SOULAT Timothée ● M. ACOSTA Christophe donne procuration à M. LANDANSKI Jean-François

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h30.



Délibération relative à la reprise d'activité échecs à l'école

M. le Maire ajoute un point à l'ordre du jour concernant une délibération pour l'école. Il rappelle au Conseil que les points non prévus à l'ordre du jour doivent forcément être ajoutés en début de séance.

L'activité échec est arrêtée depuis 2 ans à cause du coût qui s'élève à 3 500€ par an pour 1h par semaine.

Pour baisser les coûts, le Conseil d'école puis le Conseil municipal de la Veuve ont accepté des mécénats de la part d'une entreprise des Grandes-Loges ainsi que d'une entreprise de la Veuve, les coûts deviendraient alors :

La Veuve	1 200,00 €
Les Grandes-Loges	500,00 €
L'école	800,00 €
Mécénat (Entreprise des Grandes-Loges)	500,00 €
Mécénat (Entreprise de La Veuve)	500,00 €
Total	3 500,00€

Concernant la commune de La Veuve, les 1 200,00 € ont déjà été votés en Conseil Municipal. L'objet de la délibération concerne la prise en charge des frais pour Les Grandes-Loges à hauteur de 500€, c'est l'objet de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- La délibération concernant la prise en charge de 500 euros par la commune des Grandes-Loges pour la reprise de l'activité échec à l'école.

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Etude et information sur le PLUI

M. le Maire rappelle que le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera commun aux 46 communes qui composent la Communauté d'Agglomération, il remplacera à terme les cartes communales et PLU (Plan Local d'Urbanisme) existants des différentes communes. Le président de la Communauté d'Agglomération s'est engagé à ce que le PLUI soit terminé cette fin d'année.

M. le Maire présente au Conseil les éventuelles zones actuelles de notre carte communale qui sont susceptibles de ne plus être constructibles, en effet, le PLUI se conforme désormais à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui demande aux communes de ne plus grignoter les surfaces agricoles. Des réunions auront certainement lieu tout au long de cette année pour finaliser ce PLUi.

Création de la zone 30

M. le Maire précise que globalement les aménagements mis en place dans la rue principale font diminuer la vitesse. Il reste à venir la mise en place de coussins berlinois à l'entrée et à la sortie du village de la rue principale car certains usagers de la route accélèrent dans les dernières chicanes vers Chalons.



M. Jules demande s'il est prévu de mettre des passages piétons dans la rue principale. M. le maire répond qu'à ce stade rien n'est prévu.

Mme Sommessous trouve que les gens ont tendance à accélérer en face de l'arrêt de bus. Il avait été évoqué lors du précédent mandat la mise en place d'un feu récompense qui passe au rouge si la vitesse est dépassée. Le département avait refusé cette mise en place car il y avait des problèmes de dangerosité notamment par rapport aux priorités à droite. Il serait peut-être possible en le déplaçant de pouvoir le mettre en place, sujet à relancer.

Organisation de la fête de l'école

M. le Maire informe le Conseil que la fête de l'école est annulée car nous sommes passés en vigilance rouge. Madame Sommesous précise que cette fête est reportée au mardi, mais pour le moment rien n'est acté puisqu'il est difficile d'avoir des parents disponibles le mardi après-midi pour préparer la manifestation.

M. le Maire interroge Mme Sommesous concernant le gala de danse de samedi. Mme Sommesous indique que pour le moment le gala est maintenu : des ventilateurs des climatiseurs vont être mis en place, un décalage de l'horaire de début est prévu et un entracte un peu plus long, permettant aux personnes de s'abreuver, est aussi prévu.

Cependant, un webinaire de la préfecture a eu lieu ce soir précisons les impacts du passage on alerte canicule rouge pour le département de la Marne, suite au visionnage de ce webinaire ou aux éventuels documents associés, une décision contradictoire pourrait être décidée dans les prochaines heures.

Feu d'artifice week-end du 11 juillet 2026

M. le Maire interroge le Conseil sur l'opportunité de maintenir le feu d'artifice pour cette année. Pour rappel, avant une fête était associée au feu d'artifice mais les dernières années la fréquentation y était très faible.

Le coût du feu d'artifice s'élève à 4 000,00€. Il est difficile de trouver un artificier qualifié (celui d'avant étant parti en retraite). Dans l'ordre du jour, le feu d'artifice est noté pour le week-end du 11 juillet, cependant le prestataire qui nous vend le feu d'artifice peut nous mettre à disposition un artificier à la date du 13 juillet.

M. le Maire demande au Conseil leur avis sur le fait de tirer ou pas le feu d'artifice cette année. M. Landanski attire l'attention sur le fait que nous sommes en vigilance rouge feu de champ. Il est possible que cette restriction soit levée d'ici le 13 juillet mais les cultures sont plutôt sèches pour le moment.

Après discussion, le Conseil s'accorde pour reporter le feu d'artifice à l'année prochaine. Le Conseil est aligné sur le fait qu'il faut réfléchir à une autre organisation (par exemple, proposer un verre de l'amitié avant ou après le tir).

- **Vote pour le report à l'année prochaine du feu d'artifice :**
 - o Résultat : 11 votants | 11 Pour | 0 Contre | 0 Abstention



Questions diverses

Retour du Conseil d'école

Mme SOMMESOUS souhaite évoquer le conseil d'école de cette semaine où elle représentait la mairie accompagnée de Mme LEMONNIER.

Madame Sommesous informe le Conseil que l'abonnement au logiciel One (dialogue avec les parents) qui était de 4€ par élève pour 3 ans passe à 9,50€ pour bénéficier de nouvelles fonctionnalités qui vont faciliter la communication avec les parents (signature électronique notamment).

Concernant les effectifs, 117 élèves sont prévus à la rentrée, décomposés comme suit :

Petite section	15
Moyenne section	23
Grande section	18
Cours Préparatoire	12
Cours Elémentaire 1ère année	9
Cours Elémentaire 2ème année	15
Cours Moyen 1ère année	8
Cours Moyen 2ème année	17
Total	117

La répartition est effectuée de la manière suivante :

PS / MS	23
MS / GS	23
GS / CP	22
CE1 / CE2	24
CM1 / CM2	25
Total	117

Autres informations :

La traditionnelle remise des dictionnaires devrait avoir lieu le 2 juillet.

Il a été évoqué le fait qu'il n'y ait pas de local à vélo, quelques problèmes de chauffage et désormais climatisation,

Il a été évoqué aussi un manque de fournitures dû à l'augmentation des effectifs comme des tables ou des chaises.

Mme Sommesous rappelle aussi qu'une sortie au château de Brosanquillière aura lieu le 29 juin. Au sujet des voyages scolaires (plusieurs jours), les parents ont demandé s'il pouvait y en avoir plus. Les maitresses estiment que cela représente un temps d'investissement personnel important, ce pourquoi il n'y en a pas beaucoup.



Machine à Pain

M. le Maire indique que le distributeur de pain ne propose toujours pas de carte bancaire car la personne qui distribue le pain hésite à investir dans ce service à cause de la consommation qui n'est pas au rendez-vous. Pour information, nous sommes à 10/15 baguettes par jour maximum.

Fin de séance : **21h54.**



Observations :

Signature du président de séance	Signature du secrétaire de séance

Affiché le , à la suite de l'approbation du Conseil Municipal en date du

.

